

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/352 du 12/04/84
DECRET N° _____/MTPS.DGTFP.DFP.22023.07

Portant intégration et nomination de Monsieur
KIPOUTOU NDENGUE Victor dans les cadres de la
catégorie hiérarchie I des Services Techniques
(Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8 Juillet 1979;

D.G.B.

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut particulier des ca-
dres de la catégorie A-I des Services Techniques;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des di-
verses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiéran-
chies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans les-
quelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonc-
tionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

D.C.F.

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

(/u le ~~decret~~ n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.
80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres;

(/u le Protocole d'Accord du 25.4.74 signé entre
la République de Cuba et la République Populaire du Congo;

(/u le dossier constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

YK

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3. 1960 et du Protocole d'Accord du 24. Avril 1974 susvisés, Monsieur KIPOUTOU NDEINGUE Victor, né le 17.1.1956 à Loudima, titulaire du Diplôme d'Architecte, obtenu à l'Institut Supérieur Polytechnique "José Antonio ECHEVERRIA" de la Havane (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

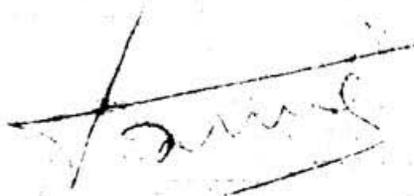
ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 12 AVRIL 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux
Publics et de la Construction,



Commandant Benoît KOUNDELE-NGOLLE.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIOM.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

Le Ministre des Finances,



Ithi Ossétoumba LEROUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- D.G.B. 2
- D.C.F. 2
- DCTFP, DFP.... 3
- INTERESSE 1
- MTFC 2
- DOSSIER 3
- SGCH/BC 2./-

